



goAML

Anti-Money Laundering System

DÉVELOPPEMENTS XML

31/10/2022

Cellule de renseignement financier (CRF)

Contents

1	Procédure	2
2	Déclaration avec transactions	2
2.1	XML « déclaration complete » et XML « transactions »	2
2.2	Informations générales	3
2.3	Quelques points d'attention concernant les transactions	3
2.3.1	My_client	3
2.3.2	Type de transaction Virement	4
2.3.3	Type de transaction Prélèvement	4
2.3.4	Type de transaction Versement	4
2.3.5	Type de transaction Paiement par carte bancaire	4
2.3.6	Type de transaction Frais bancaires	4
2.3.7	Type de transaction	5
2.3.8	Solde du compte my_client	5
2.3.9	Devise étrangère	5
2.3.10	Objets : compte, personne physique et personne morale	5
3	Déclaration sans transactions	6
4	Points d'attention et astuces	6
4.1	Où commencer ?	6
4.2	Validation XML	7
4.3	Identifiant de l'entité déclarante	7
4.4	Documentation XSD et énumérations des codes utilisés	7
4.5	Indicateurs	7

1 Procédure

Nous recommandons à tout déclarant qui peut être amené à déclarer un grand nombre de transactions (p. ex. transactions sur un compte en banque ou un portefeuille de monnaie électronique) de faire des développements informatiques, afin de pouvoir exporter directement les transactions et tous les détails pertinents de son système informatique sous forme d'un fichier XML au format goAML. Ce fichier XML constituera la déclaration.

Si vous décidez de faire des développements informatiques, vous pouvez nous contacter : goaml_helpdesk@justice.etat.lu en indiquant cette décision.

Les déclarants, ayant fini les développements informatiques, sont priés d'envoyer des fichiers XML de test représentatifs en environnement d'entraînement (<https://goaml-training.b2g.etat.lu/>) afin que nous puissions évaluer ceux-ci pour les aspects qualité des données et contenu. Cet environnement étant *votre* bac à sable, nous vous prions de nous prévenir par mail à goaml_helpdesk@justice.etat.lu en indiquant quelle(s) déclaration(s) est/sont à examiner. Vous recevrez un retour d'information concernant la qualité de(s) déclaration(s) envoyées. Si tout est correct, nous validerons vos développements informatiques et vous donnerons le droit d'envoyer vos fichiers XML dans l'environnement de production.

Pour des raisons de qualité des données, nous vous prions de ne pas envoyer de fichiers XML dans l'environnement de production avant d'avoir reçu l'approbation de la CRF. Ceci vaut également après d'importants changements dans vos développements.

2 Déclaration avec transactions

Si vos déclarations ou réponses à des demandes d'informations de la CRF contiennent des transactions, le report_code à utiliser est soit STR (déclaration d'opération suspecte), TFTR (Financement du terrorisme (avec transactions)) ou RIRT (Retour d'information (avec transactions)).

2.1 XML « déclaration complète » et XML « transactions »

Vous avez la possibilité de choisir entre développer :

- un XML complet
 - avec informations générales et transactions. Ce fichier généré est soumis via l'onglet « FAIRE UNE DÉCLARATION / TÉLÉCHARGER FICHIER XML »¹
- un XML ne contenant que les transactions
 - le compliance officer crée manuellement une déclaration via « FAIRE UNE DÉCLARATION / FAIRE UNE DÉCLARATION EN LIGNE », remplit les informations générales et ajoute les annexes pertinentes. Puis il télécharge le fichier XML contenant les transactions. Il est même

¹ Pour plus d'informations sur le fonctionnement de ce menu, veuillez-vous référer à <https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/telecharger-xml.html>

possible de télécharger des XML non valides/non complets, vu qu'il est possible de les corriger/compléter avant l'envoi²

2.2 Informations générales

Les informations générales à remplir sont :

- Numéro d'identifiant du déclarant (<rentity_id>)
- Référence du déclarant (<entity_reference>)
- Référence de la CRF (si applicable, notamment lors d'un RIRT) (<fiu_ref_number>)
- Motivation (<reason>) (si saisie de la motivation dans goAML Web, alors limite de 8 000 caractères)
- Indicateurs (<report_indicators>)

Les annexes sont à ajouter (dans un fichier zip contenant également le fichier XML³ ou par le compliance officer dans goAML Web).

Si le fichier XML d'une déclaration ou d'une réponse à une demande d'informations de la CRF contient plus de 500 transactions, nous vous prions de suivre cette procédure :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/tech/faq/decl500.html/>

2.3 Quelques points d'attention concernant les transactions

2.3.1 My_client

La 1^e décision à faire est de déterminer si le compte est à renseigner comme my_client (<t_from_my_client> ou <t_from>). Si vous renseignez my_client, cela signifie que le compte est un client du déclarant **ET** un suspect ou une personne concernée en lien avec la déclaration. Si vous omettez my_client, cela signifie que le compte n'est pas un client du déclarant **OU** est un client du déclarant, mais qui n'est pas en lien avec la déclaration (contrepartie de la personne concernée par la déclaration/réponse).

Cette distinction est très importante, parce que le compte sera renseigné différemment selon cette décision.

Si le compte est my_client (donc suspect **ET** en lien avec la déclaration), vous devez obligatoirement renseigner un <signatory> (contrainte technique). Dans ce cas, il y a donc lieu de renseigner les personnes physiques et morales titulaires du compte sous les balises dédiées. Le titulaire du compte personne morale, si applicable, est à renseigner sous <t_entity>. Les titulaires du compte personnes physiques sont à renseigner sous <signatory> (<t_person>).

Si le compte n'est pas my_client, nous vous prions de **ne pas renseigner** ces balises (<t_entity> et <signatory>), sinon, ces personnes, non concernées, seront dans notre base de données et listes

² Pour plus d'informations sur le fonctionnement de cet upload, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/faire-declaration/transactions/transactions-up-down.html>

³ <https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/telecharger-xml.html>

surveillées. Vous devez donc uniquement renseigner les données du compte (<swift> **OU** <institution_code> selon le cas, <account>, <account_name> (nom du titulaire (préssumé)), <iban> si applicable).

2.3.2 Type de transaction Virement

Le type de transaction (<from_funds_code> & <to_funds_code>) le plus fréquent est Virement (en anglais : Transfer, code Q). Pour ce type de transaction, il y a lieu de toujours renseigner, des deux côtés, l'objet compte, donc les balises <from_account> & <to_account>. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration-type/transactions/virement.html>

2.3.3 Type de transaction Prélèvement

Le type de transaction Prélèvement (code H = Prélèvement au guichet (agence) ou I = Prélèvement au guichet automatique de banque (bancomat)) est à renseigner <from_account> à <to_person>. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration-type/transactions/prelevement.html>

2.3.4 Type de transaction Versement

Le type de transaction Versement (code O = Versement au guichet (agence) ou P = Versement au guichet automatique de banque (bancomat)) est à renseigner <from_person> à <to_account>. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration-type/transactions/versement.html>

2.3.5 Type de transaction Paiement par carte bancaire

Le type de transaction Paiement par carte bancaire (code G = Paiement par carte (débit ou crédit)) est à renseigner, selon vos possibilités, soit de <from_account> (données de la carte) à <to_account> (données du compte de paiement du marchand), soit <from_account> (données du compte bancaire) à <to_account> (données de la carte). Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration-type/transactions/par-carte.html>

2.3.6 Type de transaction Frais bancaires

Ne faisant pas partie des transactions potentiellement suspectes, les frais bancaires, intérêts et commissions de change ne sont pas à renseigner.

2.3.7 Type de transaction

Concernant le type de transaction (<from_funds_code> & <to_funds_code>), le même code est à renseigner des deux côtés d'une transaction.

2.3.8 Solde du compte my_client

Pour le solde du compte my_client (<balance>), nous vous prions de renseigner le même solde dans chaque occurrence du compte dans la devise choisie dans le compte (<currency_code>) et de préférence, à la date de la génération du fichier XML (à renseigner dans <date_balance>).

Ceci signifie qu'il n'y a pas lieu de renseigner un solde différent suite à chaque transaction renseignée.

2.3.9 Devise étrangère

Si la transaction n'est pas effectuée en EUR, il y a lieu de renseigner, du côté de la transaction pertinente (<t_from> et/ou <t_to>), la balise <t_foreign_currency>. Pour plus d'informations sur le sujet, veuillez-vous référer à

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/faire-declaration/transactions/devise.html>

2.3.10 Objets : compte, personne physique et personne morale

Pour l'encodage des objets comptes, personnes physiques et personnes morales, veuillez-vous référer aux pages dédiées sur notre FAQ :

2.3.10.1 Compte :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/faire-declaration/renseigner.html>

2.3.10.2 Personne physique :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/faire-declaration/renseigner-compte/informations-generales.html>

2.3.10.3 Personne morale :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/declaration/faire-declaration/renseigner-personne-morale.html>

De plus, nous vous prions de tenir en compte les informations contenues dans cet article :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/manuel/qageneral/essent.html>

3 Déclaration sans transactions

Si vos déclarations ou réponses à des demandes d'informations de la CRF ne comportent pas de transactions, le report_code à utiliser est soit SAR (Déclaration d'activité suspecte), TFAR (Financement du terrorisme (sans transactions)) ou RIRA (Retour d'information (sans transactions)).

Pour ces types de déclarations, seule la possibilité existe de développer un XML complet (informations générales et les données des différents objets (personne physique, personne morale, compte)).

La structure de ce fichier XML est différente :

SAR

```
<report>
...
<activity>
  <report_parties>
    <report_party>
      <person>
      </person>
    </report_party>
    <report_party>
      <account>
      </account>
    </report_party>
    <report_party>
      <entity>
      </entity>
    </report_party>
  </report_parties>
</activity>
...
</report>
```

STR

Exemple d'un type de transaction Virement (compte a compte)

```
<report>
...
<transaction>
  ...
  <t_from>
    ...
    <from_account>
    </from_account>
  </t_from>
  <t_to>
    ...
    <to_account>
    </to_account>
  </t_to>
</transaction>
...
</report>
```

Or, le schema XSD comporte les deux possibilites et peut donc etre utilise pour valider n'importe quel type de declaration.

4 Points d'attention et astuces

4.1 Où commencer ?

Un bon point de départ pour vos développements peut être une saisie manuelle d'une déclaration aussi complète que possible comportant différentes transactions fictives qui s'appliquent à votre cas de figure par votre compliance officer en environnement d'entraînement. Une fois cette déclaration soumise est

au statut « reçue », il est possible de télécharger le fichier XML correspondant depuis l'interface goAML Web (menu DÉCLARATIONS ENVOYÉES / DÉCLARATIONS FAITES EN LIGNE) et d'inspecter ou les informations à votre disposition ont été insérées dans la structure. Le fichier ainsi produit est toujours valide contre la XSD.

4.2 Validation XML

Avant de soumettre votre déclaration dans l'environnement d'entraînement, un dernier contrôle que vous pouvez effectuer de votre côté est de valider le fichier XML généré contre le schéma xsd. Il est possible de le faire directement dans goAML Web, sous le menu FAIRE UNE DÉCLARATION puis VALIDEUR DE DÉCLARATION XML.

Il faut donc que vous ayez un compte goAML dans l'environnement d'entraînement.

Nous vous conseillons d'inclure dans vos développements de génération XML une étape de validation contre la XSD actuelle.

4.3 Identifiant de l'entité déclarante

Attention : L'environnement d'entraînement est complètement séparé de l'environnement de production, donc le numéro d'identifiant de votre entité sera, dans la plupart des cas, différent. Ce numéro d'identifiant est dans le fichier XML (<rentity_id>).

Si vous recevez le message d'erreur suivant lors de l'upload de fichiers XML : *"Reporting Entity does not match user : 'user' is not allowed to submit reports for the REID in the report '1234'"*, veuillez vérifier que vous avez bien le numéro d'identifiant de l'environnement d'entraînement dans le fichier XML.

4.4 Documentation XSD et énumérations des codes utilisés

Les deux schémas xsd (déclaration complète et transactions) sont à trouver sous <https://crf.public.lu/fr/comment/faq/tech/sujets-it.html>

Les énumérations des codes utilisés s'y trouvent également afin de vous faciliter l'établissement des correspondances entre les codes utilisés dans votre établissement et ceux des XML goAML.

4.5 Indicateurs

Chaque déclaration qui n'est pas un RIRA ou RIRT (donc une réponse à une demande d'informations de la CRF) doit comporter au moins un indicateur. A cause des exceptions RIRA et RIRT, le schema XSD ne peut pas tenir compte de cette restriction.

De même, d'autres contrôles non possible via XSD a l'heure actuelle sont effectués après l'acceptation initiale au niveau goAML Web où seule la validité contre la XSD est contrôlée. Ces *business rules* sémantiques peuvent entraîner le rejet d'une déclaration, même si elle était syntaxiquement correcte.

Pour plus d'informations à ce sujet :

<https://crf.public.lu/fr/comment/faq/manuel/qageneral/reglesbus.html>